

Le jeudi 10 novembre 2011

M Jean-Paul Théorêt
Président de la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse,
800, place Victoria,
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

PAR XPRESS POST AVEC SIGNATURE

Dossier: Demande d'autorisation pour réaliser la lecture à distance / R-3770-2011

Monsieur le Président,

Je suis propriétaire d'un duplex avec un logement construit en 1968 équipé d'une fournaise et d'un chauffe-eau à l'huile.

Je suis une citoyenne qui vit dans une société de droit qui, tour à tour, pendant des années eut à contester les lectures des deux compteurs quand celles de l'H.Q. dépassaient la consommation réelle vérifiée par mes lectures avec photos ou celles de leur inspecteur. Cette stratégie dure depuis les années 1990, spécialement quand il y a une baisse de consommation due au nombre de résidents ou aux changements de leur mode de vie, nous soupçonnant même de vol pour enquêter.

Malgré le changement des compteurs-radios et les sceaux, je n'ai pu faire corriger certains relevés notamment en 2001 quand l'H.Q. a triplé à vie la facture de la locataire souvent absente. Le harcèlement a continué pour changer une autre fois les compteurs. Après des demandes répétées et soutenues j'ai réussi le tour de force pour que le personnel de Mesures Canada vienne sur place. En plus des compteurs, la consommation de certains appareils électroménagers a été vérifiée. Les sceaux ont été collés sur les compteurs vérifiés en vertu de la Loi de l'inspection de l'électricité et du gaz. L'H.Q. a reçu une copie de ce rapport de conformité en 2005. Malgré toutes mes précautions, les tracasseries du personnel d'H.Q ont continuées.

Personne n'a voulu s'attaquer à ce que certains juristes comme d'autres appellent : **LA VACHE SACRÉE DU QUÉBEC** pour m'accompagner à votre Tribunal administratif contre l'H.Q. De fait, j'ai perdu mes causes légitimes.

Régie de l'énergie

14 NOV. 2011

BUREAU DU PRÉSIDENT

ENTENDU QUE :

- Les Ministères du revenu du Canada et du Québec exigent que chaque société, industrie, commerce de biens et services remettent une facture gratuite, claire et détaillée pour en obtenir le paiement afin d'éviter des fraudes ;
- L'H.Q. est un monopole qui ne doit pas être au-dessus des lois qui nous régissent et tromper les consommateurs en morcelant les coûts des nouveaux compteurs pour réclamer des frais supplémentaires dans le futur;
- L'H.Q. doit agir en toute transparence envers ses clients domestiques, commerciaux, industriels et autochtones. Tous doivent avoir la capacité de vérifier leur consommation. De plus, tous les compteurs devraient être vérifiés régulièrement par des spécialistes externes pour limiter les remplacements répétitifs et justifier des dépenses excessives.

Monsieur le Président, j'unis ma voix aux millions de consommateurs et je demande :

- à votre Tribunal d'agir comme un législateur responsable et éclairé pour dénoncer les tactiques abusives de l'H.Q. envers ses contribuables et clients ;
- à votre Tribunal de soumettre H.Q. à toutes les lois fédérales et provinciales qui régissent la consommation et exiger que dès l'installation des nouveaux compteurs, la clientèle puisse lire gratuitement sa consommation d'électricité pour s'assurer de la conformité avec la facture ;
- à votre Tribunal de maintenir la facture actuelle qui reporte les consommations antérieures.

En terminant, je veux que mes droits soient respectés comme justifiable honnête et responsable, je veux que vos décisions me permettent de colliger mes relevés avec photos régulièrement le lundi avec les prochains compteurs dits : **INTELLIGENTS**.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Alice Champagne
11608 avenue P.M. Favier
Montréal-Nord, P.Q.
H1G 3Y2

Tél.: (514) 325-8572 (Répondeur)

N.B. Avis de communication de tous mes documents à l'extérieur.